

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Rejeté

N° CS274

AMENDEMENT

présenté par

Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex,
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,
Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney,
M. Le Coq, M. Le Gall, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 54

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Est créé pour tous les établissements de santé un protocole d'accueil d'urgence des victimes de violences sexuelles. Ses modalités sont déterminées par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement les parlementaires de la France insoumise proposent la création d'un protocole d'accueil d'urgence des victimes de violences sexuelles dans tous les établissements de santé.

S'il existe bien des processus d'accueil des victimes dans certains établissements de santé, il n'est pas homogène sur le territoire et souvent peu connu des professionnels de santé. Or, l'accueil d'une victime de violences sexuelles demande des paroles, des actes et des gestes précis qui doivent impérativement être adaptés aux spécificités des violences sexuelles, pour ne pas renforcer le traumatisme des victimes. C'est la raison pour laquelle de nombreux pays ont adopté un protocole standardisé d'accueil d'urgence des victimes de violences sexuelles, aussi appelé « kit viol ».

La France est l'un des rares pays européens à ne pas en disposer. Pourtant, de l'aveu même du syndicat des internes en médecine de France (ISNI), les professionnels sont souvent démunis face à l'accueil de victimes de VSS, en particulier aux urgences où de nombreux internes sont de garde sans être formés à tous les protocoles de l'hôpital.

Il apparaît donc indispensable de créer un protocole standardisé qui inclue notamment les examens d'urgence à réaliser, le recueil de preuves, et la réorientation des victimes vers les services compétents. Cette proposition répond à la préconisation du Dr Muriel Salmona, psychiatre spécialisée dans le traitement du psychotraumatisme pour les victimes de violences sexuelles.